

L'*Aedes albopictus* dit "moustique tigre" est installé depuis de nombreuses années dans les territoires ultra-marins, notamment dans l'Océan Indien où il est actuellement à l'origine d'une épidémie de dengue sur l'île de La Réunion. En métropole, il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004, et est désormais présent [dans 58 départements \(dont le Cher et l'Indre en région Centre-Val de Loire\)](#), chiffre qui a doublé ces trois dernières années. Ce moustique a également été repéré de manière ponctuelle et récente dans les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Sa capacité à être "vecteur" du chikungunya, de la dengue ou du zika, en fait une cible de surveillance prioritaire, pour l'ARS et ses partenaires, durant sa période d'activité en métropole du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Ce plan décrit les mesures de surveillance, de lutte contre la prolifération du moustique et de protection des personnes. Il classe le risque en 6 niveaux (0 à 5).

Comment reconnaître et signaler un moustique tigre ?



Le moustique *Aedes albopictus* est un moustique originaire d'Asie. **De très petite taille** (5 à 7 mm), il se distingue des autres moustiques par **sa coloration contrastée noire et blanche**, d'où son appellation commune de "moustique tigre".

Il se développe majoritairement en zone urbaine, terrain propice à sa reproduction et se déplace peu au cours de sa vie (quelques centaines de mètres autour de son lieu de naissance). Il "utilise" les transports routiers et ferroviaires pour se propager, et pond ses oeufs au sec, dans des petits récipients (notamment les pneus usagés), ce qui explique sa diffusion rapide.

Ce moustique est particulièrement nuisible : **ses piqûres interviennent** principalement à l'extérieur des habitations, **pendant la journée**, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Vous l'avez reconnu ? Signalez-le !

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Rendez-vous sur le site www.signalement-moustique.fr où un questionnaire vous permettra de vérifier rapidement s'il s'agit bien d'un moustique tigre.

Des gestes simples pour éviter la prolifération

La façon la plus efficace de se protéger, c'est d'évacuer les eaux stagnantes et/ou de supprimer physiquement ces gîtes larvaires.

Le moustique *Aedes albopictus* se déplaçant peu, celui qui vous pique est "né chez vous".

Chacun peut agir en prenant en charge la destruction mécanique des lieux potentiels de ponte :

- enlever tous les objets abandonnés dans les jardins, les parcs ou sur les terrasses qui peuvent servir de récipient,
- vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux...
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ou une éponge qui, une fois mouillés permettent l'arrosage,
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, toits-terrasse...),
- entretenir les espaces verts : élaguez, débroussailliez.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos. L'implication de la population représente une grande part de la lutte contre les moustiques. En effet, de nombreux lieux de ponte se trouvent dans les propriétés privées et espaces collectifs avec des gestionnaires identifiés.

Pas d'eau stagnante : pas de moustiques. Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique